



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 01281

Numéro SIREN : 441 639 465

Nom ou dénomination : RENAULT

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2017 sous le numéro de dépôt 27767

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
2, avenue Gambetta – CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris La Défense
France

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Renault, société anonyme (« Renault »)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016
Renault, société anonyme ("Renault")
13-15, quai Le Gallo - 92100 Boulogne-Billancourt
Ce rapport contient 36 pages

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
2, avenue Gambetta – CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris La Défense
France

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Renault, société anonyme (“Renault”)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Renault, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

14 février 2017

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme précisé dans la note 2.1. de l'annexe aux comptes annuels et conformément à l'avis n°34 du Conseil National de la Comptabilité, votre société a opté pour l'évaluation par équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive. La détermination de la valeur d'équivalence de ces titres est établie sur la base des règles et des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Notre appréciation de cette valeur d'équivalence s'est fondée sur le résultat des diligences mises en œuvre dans le cadre de l'audit des comptes du groupe Renault pour l'exercice 2016.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

14 février 2017

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 14 février 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit



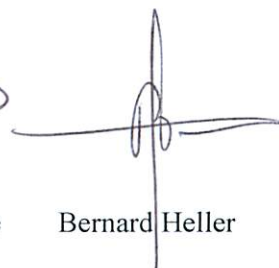
Jean-Paul Vellutini



Laurent des Places



Aymeric de La Morandière



Bernard Heller

COMPTES ANNUELS DE RENAULT S.A.

AU 31 DECEMBRE 2016

(Conseil d'Administration du 09/02/2017)

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS DE RENAULT S.A.

I. ETATS DE SYNTHESE

1.	COMPTE DE RESULTAT	3
2.	BILAN ACTIF	4
3.	BILAN PASSIF	5
4.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	6

II. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1.	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	7
2.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
3.	ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT	10
4.	ANALYSE DU BILAN ACTIF	14
5.	ANALYSE DU BILAN PASSIF	17
6.	INSTRUMENTS FINANCIERS	26
7.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	29

1. COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	2 016	2015
Charges d'exploitation	(23)	(21)
Dotations et reprises aux provisions d'exploitation	(24)	(23)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(47)	(44)
Produits des titres et revenus des prêts et créances rattachés à des participations	943	790
Dotations et reprises aux provisions liées aux participations	(30)	4
PRODUITS ET CHARGES LIES AUX PARTICIPATIONS (NOTE II.3.1)	913	794
Différences positives de change	10	65
Différences négatives de change	(20)	(24)
Dotations et reprises aux provisions pour risques de change	(63)	(45)
PRODUITS ET CHARGES LIES AU CHANGE (NOTE II.3.2)	(73)	(4)
Intérêts perçus et autres produits assimilés	4	8
Intérêts versés et autres charges assimilées	(213)	(253)
Reprises de provisions et transferts de charges	10	9
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	(4)	(4)
Dotations aux amortissements et provisions	(4)	(3)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (NOTE II.3.3)	(207)	(243)
RESULTAT FINANCIER	633	547
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	586	503
RESULTAT EXCEPTIONNEL	715	0
IMPOT SUR LES BENEFICES (NOTE II.3.4)	81	160
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 382	663

2. BILAN ACTIF

ACTIF (en millions d'euros)	2016			2015
	Brut	Amortis. et provisions	Net	Net
Participations évaluées par équivalence	9 751		9 751	7 349
Autres participations et immobilisations financières (NOTE II.4.1)	7 095	30	7 065	7 500
Prêts et créances rattachés à des participations (NOTE II.4.2)	11 381	4	11 377	11 400
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28 227	34	28 193	26 249
ACTIF IMMOBILISE	28 227	34	28 193	26 249
CREANCES (NOTE II.4.4)	675	1	674	511
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (NOTE II.4.3)	307	1	306	208
DISPONIBILITES	33		33	163
AUTRES COMPTES D'ACTIF (NOTE II.4.4)	143		143	126
TOTAL ACTIF	29 385	36	29 349	27 257

3. BILAN PASSIF

PASSIF (en millions d'euros)	2 016	2015
Capital	1 127	1 127
Primes d'émission	4 782	4 782
Ecart d'équivalence	3 935	1 533
Réserves légale et réglementées	113	113
Report à nouveau	7 691	7 729
Résultat de l'exercice	1 382	663
CAPITAUX PROPRES (NOTE II.5.1)	19 030	15 947
AUTRES FONDS PROPRES (NOTE II.5.2)	130	129
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (NOTE II.5.3)	403	233
Emprunts obligataires	4 646	5 596
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	612	991
Emprunts et dettes financières divers	3 798	3 632
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (NOTE II.5.4)	9 056	10 219
AUTRES DETTES (NOTE II.5.5)	681	664
COMPTES DE REGULARISATION (NOTE II.5.6)	49	65
TOTAL PASSIF	29 349	27 257

4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	2016	2015
Capacité d'autofinancement (NOTE II.7.1) Variation du besoin en fonds de roulement	871 (155)	823 (137)
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	716	686
Variation nette des autres participations Variation nette des prêts Variation nette des Valeurs Mobilières de Placement	1 119 32 (98)	0 78 (99)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	1 053	(21)
Emissions d'emprunts obligataires Remboursements d'emprunts obligataires Variation nette des autres dettes porteuses d'intérêts Dividendes versés aux actionnaires Frais d'émission et primes de remboursement sur emprunts obligataires	512 (1 490) (207) (701) (1)	584 (1 404) 829 (554) (1)
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	(1 887)	(546)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	152	33
Variation de la trésorerie	(119)	119
TRESORERIE A LA CLOTURE	33	152

ANNEXE

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice social clos le 31/12/2016 a eu une durée de 12 mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 29 349 millions d'euros.
Le résultat net comptable est un gain de 1 382 millions d'euros.

Sur l'exercice 2016, Renault S.A. a enregistré un résultat exceptionnel de 715 millions d'euros suite à la cession d'une partie de ses titres Nissan dans le cadre du rachat par Nissan de ses propres titres sans que cela n'ait eu d'impact sur le taux de participation resté à 43.40%.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société Renault S.A. ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 08 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les méthodes retenues pour l'évaluation des postes du bilan et du compte de résultat sont les suivantes :

2.1 – PARTICIPATIONS

Par dérogation à la règle générale en matière d'évaluation des titres au bilan, Renault S.A. a opté pour l'évaluation par équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive, conformément à l'avis N°34 du Conseil National de la Comptabilité (juillet 1988) :

- le périmètre d'application de la méthode correspond aux sociétés intégrées globalement dans les comptes consolidés ;
- les capitaux propres de ces sociétés sont déterminés sur la base des principes comptables retenus pour la consolidation ; s'agissant d'une méthode d'évaluation, il n'est tenu compte d'aucune élimination concernant les opérations entre sociétés du Groupe ;
- pour l'évaluation d'une filiale, les titres qu'elle détient sur des sociétés contrôlées de façon exclusive par le Groupe sont estimés selon la même méthode ;
- la variation annuelle de la quote-part globale de capitaux propres représentative de ces titres ne constitue pas un élément de résultat, elle est inscrite en capitaux propres au poste « Ecart d'équivalence », cet écart n'est pas distribuable et ne peut être utilisé pour compenser des pertes ; lorsque l'écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat.

Les titres de participation des sociétés non contrôlées de façon exclusive figurent au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ils sont évalués à la plus faible des valeurs d'acquisition ou d'inventaire déterminée en prenant en compte la quote-part d'actif net et les perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2 – PRETS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

Les prêts octroyés aux sociétés et les créances rattachées à des participations sont enregistrés au coût historique. Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement de ces prêts.

2.3 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat et intérêts courus pour les obligations ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions auto détenues, affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options d'achats d'actions, sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Ces actions font l'objet d'une provision pour charge, correspondant à la différence entre la valeur des actions (prix d'acquisition ou valeur nette à la date de réaffectation) et le prix d'exercice des options pour les bénéficiaires, dès lors que le prix d'exercice de l'option est inférieur au coût d'acquisition.

Les actions auto détenues non affectées à un plan déterminé sont également comptabilisées en valeurs mobilières de placement et font l'objet d'une provision pour dépréciation si le cours de bourse est inférieur à la valeur comptable.

2.4 – FRAIS ET PRIMES SUR EMPRUNTS

Les frais et primes d'émission sur emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations, enregistrés dans les autres comptes d'actifs, sont amortis linéairement sur la durée des emprunts correspondants.

2.5 – CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVICES ETRANGERES

La conversion des dettes et créances en devises est effectuée comme suit :

- conversion de l'ensemble des dettes et créances libellées en devises aux taux en vigueur au 31 décembre ;
- enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes de change latentes après détermination d'une position globale de change devise par devise (y compris dérivés).

2.6 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont définies conformément au règlement CRC 2000-06. Elles sont constituées dès lors qu'elles correspondent à une obligation probable de paiement à la date de clôture. A l'inverse, un passif éventuel correspond à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'établissement des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle une estimation ne peut pas être établie de manière fiable. Il ne donne pas lieu à la constatation d'une provision et fait l'objet, le cas échéant, d'une information dans les engagements hors bilan.

2.7 – INSTRUMENTS DERIVES

Les résultats dégagés sur les instruments dérivés qualifiés de couverture sont portés au compte de résultat de façon symétrique à ceux constatés sur l'élément couvert.

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont réévalués à chaque clôture à leur valeur de marché. Si cette valeur fait apparaître une perte latente, celle-ci est portée au compte de résultat. Si la réévaluation de l'instrument fait apparaître un gain latent, ce gain n'affecte pas le compte de résultat.

La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions du marché. Celle des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les conditions de marché à la date de clôture. La valeur de marché des instruments dérivés n'est pas reconnue au bilan.

2.8 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose des produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'ils se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

3. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

3.1 – PRODUITS ET CHARGES LIES AUX PARTICIPATIONS

Les produits des titres et créances rattachées à des participations s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2016	2015
Dividendes reçus de Nissan Motor Co. Ltd.	728	547
Dividendes reçus de Daimler	53	40
Autres dividendes reçus	94	75
Intérêts des prêts	68	128
Dotations et reprises de provisions liées aux participations	(30)	4
TOTAL	913	794

Le montant des intérêts des prêts concerne intégralement les filiales du Groupe.

3.2 – PRODUITS ET CHARGES LIES AU CHANGE

Le résultat de change de 2016 s'élève à -74 millions d'euros (-4 millions d'euros en 2015).

Il est constitué par les éléments suivants :

- un gain de change de 5 millions d'euros sur le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 04 Avril 2013 pour un nominal de 7 milliards de yens ;
- un gain de change de 1 million d'euros sur les billets de trésorerie principalement en GBP et USD ;
- une perte de change de 8 millions d'euros sur le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 30 octobre 2013 pour un nominal de 7 milliards de yens ;
- une perte de change de 6 millions d'euros liée à un SWAP négocié à une date différente de l'emprunt obligataire émis le 06 juin 2014 pour un nominal de 75 milliards de yens ;
- une perte de change de 2 millions d'euros suite au remboursement du SWAP lié à l'emprunt obligataire émis le 11 Avril 2013 pour un nominal de 750 millions de Renminbi Yuan ;
- des provisions pour risque de change latent à hauteur de 64 millions d'euros.

3.3 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En 2016, les autres produits et charges financiers d'un montant total de 207 millions d'euros de pertes (243 millions d'euros de pertes en 2015) comprennent principalement les intérêts nets versés sur les emprunts de Renault après swaps pour 213 millions d'euros et des revenus des créances diverses à hauteur de 4 millions d'euros.

Le détail du poste d'intérêts versés et autres charges assimilées s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2016	2015
Intérêts courus nets après swaps s/ emprunts obligataires (*)	(147)	(186)
Intérêts courus nets après swaps s/ emprunts auprès des établissements de crédit	(14)	(22)
Intérêts courus sur fin d'emprunts auprès des filiales	(7)	0
Intérêts courus sur titres participatifs	(18)	(17)
Autres charges financières	(3)	(2)
Autres (billets de trésorerie et commissions d'engagements)	(24)	(26)
TOTAL	(213)	(253)

(*) Le montant net des intérêts sur les emprunts obligataires se décompose en intérêts courus et versés pour 170 millions d'euros (246 millions d'euros en 2015), et en intérêts courus et reçus sur les swaps pour 23 millions d'euros (60 millions d'euros en 2015).

En 2016, les 147 millions d'euros d'intérêts reçus ou versés sont principalement composés de :

- 39 millions d'euros sur l'emprunt émis les 18 septembre 2012 et 05 décembre 2012 ;
- 33 millions d'euros sur l'emprunt émis le 19 septembre 2013 ;
- 28 millions d'euros sur l'emprunt émis le 22 mars 2010;
- 15 millions d'euros sur l'emprunt émis le 05 mars 2014 ;
- 9 millions d'euros sur l'emprunt émis le 25 mai 2011 ;
- 8 millions d'euros sur l'emprunt émis le 06 juin 2014.

Les intérêts nets sur la partie swappée des emprunts obligataires et des emprunts auprès des établissements de crédit représentent 6 millions d'euros à recevoir, 33 millions d'euros sur la jambe prêteuse et 27 millions d'euros sur la jambe emprunteuse.

3.4 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Renault S.A. ayant opté pour le régime de l'intégration fiscale dès son origine, celui-ci constitue le régime fiscal de groupe sous lequel la Société est imposée en France à compter du 1^{er} janvier 2004. Les filiales françaises détenues à plus de 95% versent directement à la société le montant de l'impôt sur les bénéfices dont elles sont redevables. Chacune de ces entités comptabilise la charge d'impôt qui serait la sienne si elle était imposée individuellement. Les économies d'impôt générées par l'intégration fiscale constituent un produit comptabilisé par Renault S.A., société tête de Groupe. Celle-ci n'a pas l'obligation de restituer aux filiales les économies d'impôts résultant de l'utilisation de leurs déficits, dès que les filiales redeviennent bénéficiaires ou en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale.

Les déficits ne sont reportables sur le bénéfice imposable que dans la limite d'un montant d'1 million d'euros majoré de 50 % du bénéfice imposable excédant ce premier montant.

Cette règle est applicable :

- pour la détermination du résultat du groupe d'intégration fiscale ;
- par convention, pour la détermination du résultat de chaque société membre de l'intégration fiscale.

Ces règles de report sont applicables à l'ensemble des déficits existants à la clôture, quelle que soit leur origine.

En pratique, si ces règles ont un impact dans la détermination du résultat taxable de certaines filiales, elles n'ont pas d'impact immédiat sur le résultat fiscal du groupe proprement dit qui est redevenu bénéficiaire pour un montant de 461 millions d'euros (soit une hausse de 577 millions d'euros par rapport à l'année précédente).

L'article 15 de la Loi de Finance rectificative pour 2014 a reporté la suppression de la contribution exceptionnelle de 10.7% sur l'impôt sur les sociétés. Elle s'applique aux résultats imposables des exercices clos jusqu'au 30 décembre 2016. Cette contribution est due :

- à l'impôt sur les sociétés au taux normal ou au taux réduit dû par le groupe d'intégration fiscale ;
- par convention, à l'impôt sur les sociétés au taux normal ou au taux réduit dû par les sociétés membres de l'intégration fiscale à Renault S.A.

Le produit d'impôt d'intégration fiscale constaté en 2016 s'élève à 67 millions d'euros. Il correspond à l'impôt versé par les filiales de Renault S.A. comme si elles avaient été imposées séparément.

Ainsi, le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat peut s'analyser de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Résultat avant impôts	Impôt					Résultat net	
		Théorique	Compensation	Crédit généré	Crédit d'impôt	Impôt net	Théorique	Comptable
Résultat courant taux normal	586						586	586
Résultat exceptionnel	715						715	715
Intégration fiscale						67		67
Dotations / provisions						2		2
Autre						12		12
TOTAL	1 301					81	1 301	1 382

La situation fiscale latente de Renault S.A. s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2016		2015		Variations	
	Actif (1)	Passif (2)	Actif (1)	Passif (2)	Actif	Passif
Charges non déductibles temporairement						
Provisions pour risques et charges	61		62		(1)	
Produits non taxables temporairement		20		44		(24)
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	7	43	20	36	(13)	7
TOTAL	68	63	82	80	(14)	(17)

(1) Correspond à un crédit futur d'impôt

(2) Correspond à une charge future d'impôt

4. ANALYSE DU BILAN ACTIF

4.1 – AUTRES PARTICIPATIONS ET IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Variation de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Participation dans Nissan Motor Co. Ltd.	6 622	(405)	6 217
Participation dans RNBV	11		11
Participation dans DAIMLER	584		584
Autres participations et Immobilisations financières	283		283
TOTAL VALEURS BRUTES	7 500	(405)	7 095
Provisions pour dépréciation des autres participations et immobilisations financières		(30)	(30)
TOTAL NET	7 500	(435)	7 065

La variation de l'exercice de la participation de Renault S.A. dans Nissan Motor concerne le programme de rachat d'actions engagé par Nissan et n'a pas eu d'impact sur le taux de contrôle de Renault S.A. resté à 43.40%.

Les provisions pour dépréciation concernent la société Dongfeng Renault Automotive Company.

4.2 – PRETS ET CREANCES RATTACHES A DES PARTICIPATIONS

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant net en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net en fin d'exercice
Dividendes à recevoir	2	16	(6)	11
Prêts	11 402	2 325	(2 358)	11 370
TOTAL VALEURS BRUTES (1)	11 404	2 341	(2 364)	11 381
Provisions pour dépréciation	(4)	(2)	2	(4)
TOTAL NET	11 400	2 338	(2 362)	11 377
(1) Dont part à moins d'un an	11 375			11 358
Dont part à plus d'un an	29			23

Les prêts comprennent :

- 7 584 millions d'euros de placements de trésorerie auprès de Renault Finance (6 845 millions d'euros en 2015) ;
- 12 millions d'euros de prêts long terme vis-à-vis de Renault S.A.S. (18 millions d'euros en 2015) ;
- 3 774 millions d'euros de comptes courants résultant de conventions de centralisation de gestion de trésorerie de filiales du Groupe (4 532 millions d'euros en 2015).

Le poste des prêts concerne intégralement les filiales du Groupe.

4.3 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement comprennent les titres de Renault S.A. auto-détenus pour 306 millions d'euros.

La variation des titres auto-détenus s'analyse comme suit :

	Solde en début d'exercice	Levées d'options et d'attributions	Acquisition	Virement Compte à compte	Dotations / Reprises	Solde en fin d'exercice
Nombre d'actions	3 573 737	363 068	1 438 876			4 649 545
Actions affectées	207	(14)	112	(2)		303
Actions non affectées	1			2		3
Montant Brut (en millions d'euros)	208	(14)	112	0		306
Dépréciation (en millions d'euros)						
TOTAL (en millions d'euros)	208	(14)	112	0		306

4.4 – CREANCES ET AUTRES COMPTES D'ACTIF

Les créances sont essentiellement constituées :

- Des créances clients : constituées d'une facture à établir de 245 millions d'euros au titre des actions de performance (contre 152 millions d'euros en 2015), dans le cadre de la mise en place d'une convention de refacturation entre Renault S.A. et Renault S.A.S. en 2012 ;

Des créances fiscales :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Créances fiscales				
Acompte : Impôt sur les sociétés	7	0	(7)	0
CIR : Crédit Impôt Recherche	284	142	(67)	359
CICE : Crédit Impôt Compétitivité				
Emploi	51	50	(50)	51
Autres créances fiscales	22	14	(17)	19
TOTAL VALEURS BRUTES (1)	364	206	(141)	429
Provisions pour dépréciation				
CIR : Crédit Impôt Recherche	(4)	4	(1)	(1)
CICE : Crédit Impôt Compétitivité				
Emploi	(1)	1	0	0
	(5)	5	(1)	(1)
TOTAL NET	359	211	(142)	428
(1) Dont part à moins d'un an	14			62
Dont part à plus d'un an	350			367

Les augmentations sont constituées principalement des créances sur Crédit Impôt Recherche de l'année pour 142 millions d'euros et sur le CICE pour 50 millions d'euros.

Les diminutions sont constituées principalement de l'imputation du Crédit Impôt Recherche sur les acomptes d'impôt société pour 67 millions d'euros et de la cession de créance CICE 2015 pour 50 millions d'euros.

Les autres comptes d'actif sont essentiellement constitués :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
AUTRES COMPTES D'ACTIFS				
Charges à répartir	16	1	(5)	12
Primes de remboursement / Obligations	3		(2)	1
Ecart de conversion actif	107	129	(107)	129
TOTAL (1)	126	130	(114)	142
(1) Dont part à moins d'un an	107			129
Dont part à plus d'un an	19			13

- de charges à répartir constituées de soultes versées et de frais d'émissions sur divers emprunts ;
- de primes de remboursement sur divers emprunts à long terme (entre 5 et 7 ans) ;
- d'écarts de conversion actif dus aux pertes de change latentes provisionnées sur les emprunts émis et swappés en yens.

5. ANALYSE DU BILAN PASSIF

5.1 – CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Solde en début d'exercice	Affectation du résultat 2015	Distribution	Résultat 2016	Autres	Solde en fin d'exercice
Capital	1 127					1 127
Prime d'émission	4 782					4 782
Ecart d'équivalence	1 533				2 402	3 935
Réserves légale et réglementées	113					113
Report à nouveau	7 729	663	(701)			7 691
Résultat de l'exercice	663	(663)		1 382		1 382
TOTAL	15 947	(0)	(701)	1 382	2 402	19 030

Le montant des réserves non distribuables s'élève à 4 048 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, le capital de Renault S.A. se répartit comme suit :

	Répartition du capital		Droits de vote	
	Nombre de titres détenus	% du capital	En nombre	En %
Etat	58 387 915	19,75%	102 775 830	33,95%
Salariés	9 288 592	3,14%	18 399 694	6,08%
Auto-contrôle	4 649 545	1,57%		
Nissan	44 358 343	15,00%		
Daimler AG	9 167 391	3,10%	9 167 391	3,03%
Autres	169 870 498	57,44%	172 343 032	56,94%
TOTAL	295 722 284	100%	302 685 947	100%

La valeur nominale du titre Renault S.A. s'élève à 3,81 euros.

5.1.1 – PLANS D’OPTIONS ET D’ATTRIBUTION D’ACTIONS DE PERFORMANCE

Le Conseil d'administration attribue périodiquement aux cadres et dirigeants du Groupe des actions de performance avec des périodes d'acquisition et d'inaccessibilité propres à chaque attribution. Jusqu'en 2012, il a également attribué périodiquement des options d'achat d'actions à des conditions de prix et de délai d'exercice propres à chaque attribution. Les plans mis en place intègrent des conditions de performance qui déterminent le nombre d'options ou d'actions accordées aux bénéficiaires. La perte du bénéfice des options ou des actions de performance est conforme aux dispositions réglementaires, avec perte totale en cas de démission ou de licenciement et décision, au cas par cas, pour les départs à l'initiative de l'entreprise.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé qu'une partie de la part variable du Président - Directeur général due au titre d'un exercice serait convertie sous forme d'actions, dont l'acquisition était soumise à des conditions de performance et de présence, à compter de la part variable de l'année 2013, et à des conditions de présence uniquement à compter de 2016.

5.1.1.1 – VARIATION DU NOMBRE D’OPTIONS ET DE DROITS D’ATTRIBUTION D’ACTIONS DE PERFORMANCE DETENUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL

	Options d'achat d'actions			Droits d'attribution d'actions
	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Cours moyen pondéré de l'action aux dates d'attributions et de levées (en euros)	
Options restant à lever et droits en cours d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2016	716 792	37	-	2 831 250
Attribuées	-	-	-	1 474 529
Options levées ou droits définitivement acquis	(286 743) ⁽¹⁾	-	50 ⁽²⁾	(76 321) ⁽³⁾
Perdues et autres ajustements	-	-	-	(64 161)
Options restant à lever et droits en cours d'acquisition au 31 décembre 2016	430 049	37	-	4 165 297

(1) Les options levées en 2016 correspondent aux plans 18, 19 attribués en 2011 et au plan 20 attribué en 2012.

(2) Cours auquel les actions ont été acquises par le Groupe pour couvrir les levées d'options futures.

(3) Les droits d'attribution d'actions de performance définitivement acquis correspondent principalement au plan 20 bis attribués en 2012

5.1.1.2 – PLANS D’OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D’ACHAT D’ACTIONS

Pour les plans actifs en 2016, les options attribuées ne sont acquises qu'après une période fixée à 4 ans et la période d'exercice, suivant la période d'acquisition, s'étale ensuite sur 4 ans :

N° de plan	Type de plan	Date d'attribution	Prix d'exercice (en euros)	Options restant à lever au 31 décembre 2016	Période d'exercice
Plan 18	Options d'achat	29 avril 2011	38,80	175 574	30 avril 2015 – 28 avril 2019
Plan 19	Options d'achat	8 décembre 2011	26,87	51 930	9 décembre 2015 – 7 décembre 2019
Plan 20	Options d'achat	13 décembre 2012	37,43	202 545	13 décembre 2016 – 12 décembre 2020
TOTAL				430 049	

5.1.1.3 – PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Les périodes d'acquisition et de conservation sont différentes pour les attributaires résidents fiscaux français et résidents fiscaux étrangers, afin de tenir compte des contraintes fiscales locales.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires résidents fiscaux français devient définitive au terme d'une période d'acquisition de 3 ans, suivie d'une période de conservation minimale de 2 ans ramené à 1 an pour le plan 23 en raison d'évolution de dispositions réglementaires.

Pour les résidents fiscaux étrangers, la période d'acquisition est de 4 années, et ils ne sont pas soumis à une période de conservation.

N° de plan	Juste valeur unitaire	Type de plan	Date d'attribution	Droits d'attribution au 31 décembre 2016	Date d'acquisition définitive	Période de conservation
Plan 20 bis	36,38	Actions de performance	13 décembre 2012	-	13 décembre 2016 ⁽¹⁾	Néant
Plan 21 ⁽²⁾	53,69	Actions de performance	12 février 2014	972 605	12 février 2017	12 février 2017– 12 février 2019
	54,97			313 641	12 février 2018	Néant
Plan 22 ⁽²⁾	66,51	Actions de performance	11 février 2015	1 042 420	11 février 2018	11 février 2018– 11 février 2020
	65,19			374 391	11 février 2019	Néant
Plan 23 ⁽²⁾	66,38	Actions de performance	29 avril 2016	1 007 200	29 avril 2019	29 avril 2019– 29 avril 2020
	65,72			355 040	29 avril 2020	Néant
Plan 23 bis	65,34	Actions de performance	27 juillet 2016	100 000	27 juillet 2020	Néant
			TOTAL	4 165 297		

(1) Les actions de performance de ces plans ont été livrées à leurs bénéficiaires en 2016.

(2) Les données présentées incluent les actions au titre de la rémunération variable du Président-Directeur général.

5.2 – AUTRES FONDS PROPRES

Les autres fonds propres sont constitués par les titres participatifs, émis en octobre 1983 et en avril 1984 par Renault S.A., et remboursables avec prime à sa seule initiative. Ils font l'objet d'une rémunération annuelle d'un minimum de 9 % composée d'une partie fixe égale à 6,75 % et d'une partie variable, égale au minimum à 2,25%, fonction de l'évolution du chiffre d'affaires consolidé, calculée à périmètre et méthodes de consolidation identiques.

Au 31 décembre 2016, il reste sur le marché 797 659 titres pour un total de 130 millions d'euros avec intérêts courus. Ces titres sont cotés à la Bourse de Paris. La valeur de marché du titre d'une valeur nominale de 153 euros s'élève à 543,90 euros au 31 décembre 2016 (539,95 euros au 31 décembre 2015).

La rémunération 2016 de 18 millions d'euros (17 millions d'euros en 2015) figure dans les intérêts versés et autres charges assimilées.

5.3 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Pertes de change	45	109	(45)	109
Provision pour charges (1)	182	115	(7)	290
Autres prov pour risque	6		(2)	4
TOTAL	233	224	(54)	403
<i>Dont part à moins d'un an</i>	<i>44</i>			<i>109</i>
<i>Dont part à plus d'un an</i>	<i>188</i>			<i>294</i>

(1) Une provision pour charge de 290 millions d'euros (182 millions en 2015) a été constituée suite à décision d'attributions d'actions gratuites existantes. Dans le cadre de la mise en place d'une convention de refacturation entre Renault S.A. et Renault S.A.S., une quote-part de cette provision a fait l'objet d'une facture à établir à la filiale Renault S.A.S., pour 245 millions d'euros (152 millions d'euros en 2015).

Chacun des litiges connus dans lesquels Renault S.A. est impliqué a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et, après avis des conseils juridiques et fiscaux, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

5.4 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

5.4.1 – EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les emprunts obligataires s'élèvent à 4 646 millions d'euros au 31 décembre 2016 (5 596 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Sur l'année 2016, les principales évolutions sont :

- l'émission le 29 mars 2016 d'un emprunt obligataire d'une durée de 3 ans pour un montant nominal de 10 milliards de yens au taux variable Libor JPY 6M+85 bp, swappé au taux fixe de 0,7825% ;
- l'émission le 23 septembre 2016 d'un emprunt obligataire d'une durée de 3 ans pour un montant nominal de 50 milliards de yens au taux fixe de 0,23% ;
- le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 04 avril 2013, d'une durée de 3 ans pour 7 milliards de yens au taux fixe de 2,15% ;
- le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 11 avril 2013, d'une durée de 3 ans pour 750 millions de renminbis au taux fixe de 4,65%, swappé en euros et au taux fixe de 1,945% ;
- le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 25 mai 2011, d'une durée de 5 ans pour 500 millions d'euros au taux fixe de 4,625%, swappé en euros et au taux variable Euribor 3M+300bp ;
- le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 19 mars 2012, d'une durée de 4 ans pour 250 millions d'euros au taux fixe de 4,625%, swappé en euros et au taux variable Euribor 3M+300bp ;
- le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 06 juin 2014, d'une durée de 2 ans pour 75 milliards de yens au taux fixe de 1,09% ; swappé en euros et au taux fixe de 1,4635% ;
- le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 30 octobre 2013, d'une durée de 3 ans pour 7 milliards de yens au taux fixe de 1,78%.

Ventilation par échéance

(en millions d'euros)	31 décembre 2016						
	Total	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Valeur nominale	4 589	2 086	1 460	543	0	500	0
Intérêts courus	57	57					
TOTAL	4 646	2 143	1 460	543	0	500	0

(en millions d'euros)	31 décembre 2015						
	Total	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Valeur nominale	5 536	1 496	2 053	1 434	53	0	500
Intérêts courus	60	60					
TOTAL	5 596	1 556	2 053	1 434	53	0	500

Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	avant dérivés	après dérivés	avant dérivés	après dérivés
Euro	2 814	2 963	3 567	4 356
Yen	1 763	1 614	1 861	1 169
Cny	69	69	168	71
TOTAL	4 646	4 646	5 596	5 596

Ventilation par nature de taux

(en millions d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	après dérivés	après dérivés
Taux fixe	4 170	4 713
Taux variable	476	883
TOTAL	4 646	5 596

5.4.2 – EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, principalement contractés hors du Groupe, s'élèvent à 612 millions d'euros au 31 décembre 2016 (991 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Sur l'année 2016, les principales évolutions sont :

- la remboursement le 15 janvier 2016 d'un emprunt d'une durée de 4 ans pour un montant nominal de 180 millions d'euros au taux fixe de 3,525%, swappé au taux euribor 6 mois+2,066% ;
- le remboursement partiel le 30 mai 2016 d'un emprunt d'une durée de 6 ans pour un montant nominal de 73 millions d'euros (Montant nominal initial de 300 millions d'euros au taux fixe de 2,156%, swappé au taux variable eonia+171,5833 bps), le montant nominal restant au 31/12/2016 est de 227 millions d'euros ;
- le remboursement le 30 novembre 2016 d'un emprunt d'une durée de 3 ans pour un montant nominal de 100 millions d'euros au taux fixe de 1,864%, swappé au taux variable eonia+164,20 bps.

Ventilation par échéance

(en millions d'euros)	31 décembre 2016						
	Total	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Valeur nominale	606	211	217	83	95	0	0
Intérêts courus	6	6					
TOTAL	612	217	217	83	95	0	0

(en millions d'euros)	31 décembre 2015						
	Total	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Valeur nominale	981	375	211	217	83	95	0
Intérêts courus	10	10					
TOTAL	991	385	211	217	83	95	0

Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	avant dérivés	après dérivés	avant dérivés	après dérivés
Euro		612		612
Autres devises			991	991
TOTAL		612		991

Ventilation par nature de taux

(en millions d'euros)	31 décembre 2016 après dérivés	31 décembre 2015 après dérivés
Taux fixe	113	126
Taux variable	499	865
TOTAL	612	991

5.4.3 — EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Les emprunts et dettes financières divers s'élèvent à 3 798 millions d'euros au 31 décembre 2016 (3 632 millions au 31 décembre 2015). Ils sont essentiellement composés :

- d'emprunts auprès de filiales du Groupe dont la trésorerie est excédentaire ;
- de billets de trésorerie d'un montant de 554 millions d'euros.

Tous ces emprunts et dettes financières ont une durée inférieure à 1 an.

Aucun emprunt n'est assorti de sûretés réelles.

5.4.4 — RISQUE DE LIQUIDITE

Le secteur opérationnel automobile du Groupe doit disposer de ressources financières pour financer son activité courante et les investissements nécessaires à son développement futur. Il doit donc emprunter de manière régulière sur les marchés bancaires et de capitaux pour refinancer sa dette, ce qui l'expose à un risque de liquidité en cas de fermeture des marchés ou de tension sur l'accès au crédit. Dans le cadre de la politique de centralisation de sa trésorerie, Renault S.A. assure l'essentiel du refinancement du secteur opérationnel automobile, soit par recours aux marchés de capitaux sous la forme de ressources à long terme (émissions obligataires, placements privés) et à court terme (billets de trésorerie), soit par recours aux financements bancaires.

Par ailleurs Renault S.A. dispose d'accords de crédit confirmés auprès d'établissements bancaires (voir note II.6.1).

La documentation contractuelle de ces financements et accords de crédit ne contient aucune clause pouvant mettre en cause le maintien du crédit en raison de l'évolution de la qualité de la signature de Renault ou du respect de ratios financiers.

Compte tenu des réserves de trésorerie disponibles, des lignes de crédit confirmées non utilisées à la clôture et des perspectives de renouvellement des financements court terme, Renault S.A. dispose de ressources financières suffisantes pour faire face à ses engagements à 12 mois.

5.5 – AUTRES DETTES

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Dettes fiscales (1)	657	18	675
Dettes sur autres immobilisations et comptes rattachés	5	0	5
Autres dettes diverses	2	(1)	1
TOTAL	664	17	681
(1) Dont part à moins d'un an	664		681
Dont part à plus d'un an	0		0

La variation des dettes fiscales correspond principalement à une augmentation de la dette d'impôt vis-à-vis des filiales pour 13 millions d'euros.

5.6 – COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Les comptes de régularisation sont essentiellement constitués des écarts de conversion passif liés à des gains de change latents sur des emprunts émis ou swappés en yens pour un montant de 46 millions d'euros.

5.7 – INFORMATIONS CONCERNANT LES SOCIÉTÉS LIÉES

Sont considérées comme sociétés liées, les sociétés qui sont consolidées dans les comptes du Groupe, quelle que soit la méthode de consolidation retenue. Les transactions avec les sociétés liées sont conclues à des conditions normales et courantes.

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2016		2015	
	Montant total	Dont sociétés liées	Montant total	Dont sociétés liées
Intérêts des prêts	68	66	128	126
Intérêts versés et autres charges assimilées	(213)	(1)	(253)	19
Dotations	(263)	(32)	(169)	
Reprises de provisions et transferts de charges	152		111	

Bilan

(en millions d'euros)	2016		2015	
	Montant total	Dont sociétés liées	Montant total	Dont sociétés liées
Prêts	11 370	11 333	11 402	9 020
Créances d'exploitation	674	245	516	152
Disponibilités	34		163	
Emprunts auprès des établissements de crédit	612		991	
Emprunts et dettes financières diverses	3 798	3 227	3 632	3 039
Autres dettes diverses	681	677	664	662

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1 – INSTRUMENTS DE GESTION DU RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE

Les engagements correspondants (exprimés en valeur notionnelle, le cas échéant) se présentent comme suit :

Au 31 décembre	2016	2015
En millions d'euros		
<u>Risques de change :</u>		
Swaps de devises		
Achats	148	788
Dont opérations avec Renault Finance	148	788
Ventes	162	831
Dont opérations avec Renault Finance	162	831
Autres opérations de change à terme ou conditionnelles		
Achats	459	279
Dont opérations avec Renault Finance	459	279
Ventes	481	276
Dont opérations avec Renault Finance	481	276
<u>Risques de taux :</u>		
Swaps de taux	550	1 587
Dont opérations avec Renault Finance	550	1 587

Risque de change :

Les opérations de gestion du risque de change comprennent essentiellement des opérations de swaps ou des opérations de change à terme visant à couvrir les financements libellés en devises, hors financements en yens. En outre, Renault S.A. réalise des opérations de change à terme dans le cadre de la couverture de prêts et emprunts aux filiales libellés en devises.

Risque de taux :

Renault S.A. porte l'essentiel de l'endettement du Groupe. Sa politique de gestion du risque de taux s'appuie sur deux principes : le financement des investissements long terme à taux fixe et la constitution de réserves de liquidité à taux variable. Par ailleurs, les financements en yens mis en place dans le cadre des opérations de couverture des capitaux propres de Nissan sont réalisés à taux fixe.

Pour mettre en œuvre sa gestion du risque de taux et de change décrite ci-dessus, Renault S.A. a recours à des instruments dérivés avec Renault Finance, filiale à 100% du Groupe.

6.2 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les montants inscrits au bilan et les valeurs de marché estimées des instruments financiers de Renault S.A. sont les suivants :

Au 31 décembre En millions d'euros	2016		2015	
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Valeur au bilan	Juste Valeur
ACTIFS				
Valeurs mobilières de placement brutes (1)	307	393	209	331
Prêts	11 370	11 382	11 402	11 426
Trésorerie	33	33	163	163
PASSIFS				
Titres participatifs	130	434	129	431
Emprunts obligataires	4 646	4 811	5 596	5 865
Autres dettes porteuses d'intérêts (2)	4 410	4 429	4 623	4 665

(1) dont actions d'autocontrôle
(2) hors titres participatifs

6.3 – JUSTE VALEUR ESTIMÉE DES INSTRUMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre En millions d'euros	2016		2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de change à terme	3	(25)	3	(1)
Dont opérations avec Renault Finance	3	(25)	3	(1)
Swaps de devises	14	0	43	0
Dont opérations avec Renault Finance	14	0	43	0
Swaps de taux	6	(7)	36	(4)
Dont opérations avec Renault Finance	6	(7)	36	(4)

Hypothèses et méthodes retenues :

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, la valeur de marché est calculée sur la base du dernier cours coté. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si Renault S.A. ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- **Actifs financiers :**

Valeurs mobilières : les justes valeurs des titres sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Prêts et créances rattachées à des participations : pour les prêts à moins de trois mois à l'origine, les prêts à taux variable et pour les créances rattachées à des participations, la valeur inscrite au bilan est considérée comme la juste valeur. Les autres prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux sans risque au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

• **Passifs :** la juste valeur des dettes financières est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux sans risque auquel s'ajoute le spread de crédit de l'emprunteur au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. La juste valeur des titres participatifs est estimée sur la base de la valeur boursière à la clôture de l'exercice.

• **Instruments de change hors bilan :** la juste valeur des contrats à terme et des swaps de devises est déterminée en actualisant les flux financiers futurs, en utilisant des courbes de marché (change et taux d'intérêt sans risque) respectivement au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 pour les durées résiduelles des contrats.

• **Instruments de taux hors bilan :** la juste valeur des swaps de taux représente ce que Renault S.A. recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, prenant en compte les taux d'intérêts courants de chaque contrat respectivement au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

6.4 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Les « engagements hors bilan » se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2016		2015	
	Montant total	Dont sociétés liées	Montant total	Dont sociétés liées
<u>Engagements reçus</u>				
Avals, cautions et garanties				
Lignes de crédit ouvertes non utilisées	3 305		3 305	
TOTAL	3 305		3 305	
<u>Engagements donnés</u>				
Avals, cautions et garanties	646	631	646	631
Lignes de crédit ouvertes non utilisées	650	650	540	540
TOTAL	1 296	1 281	1 186	1 171

Dans le cadre de la gestion du ratio grands risques de RCI Banque, Renault S.A. a mis en place en 2010 une convention de dépôt nantie de Renault S.A. auprès de RCI Banque pour un montant de 550 millions d'euros.

En 2011, Renault S.A. s'est portée caution solidaire en cas de défaillance de Renault Tanger Exploitation (débiteur), filiale à 100% du groupe, et s'est engagée à payer à Renault Tanger Méditerranée (bénéficiaire) toutes les sommes dues au titre de la sous-location correspondant à un an de loyers et charges (81 millions d'euros).

Les lignes de crédit reçues non utilisées ne sont pas assorties de clauses restrictives.

Les opérations de ventes à terme et de swaps réalisées par Renault S.A. sont décrites dans la note II.6.1- Instruments de gestion du risque de taux et de change.

7. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

7.1 – CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement est déterminée comme suit :

(en millions d'euros)	2016	2015
Résultat net	1 382	663
Dotations aux amortissements charges à répartir	7	8
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	170	154
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation	26	(2)
Valeur Nette des éléments cédés	(715)	
TOTAL	871	823

7.2 – EFFECTIFS

Renault S.A. ne compte aucun salarié.

7.3 – JETONS DE PRESENCE VERSES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les jetons de présence à verser aux administrateurs s'élèvent à 1 068 342 euros en 2016 (1 155 300 euros versés au titre de 2015) dont 48 000 euros pour les fonctions de Président (48 000 euros en 2015).

7.4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

7.5 – TABLEAUX DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres hors capital social et résultat de l'exercice	Quote-part du capital détenu en %	Valeur inventaire des titres détenus
<u>PARTICIPATIONS</u>				
Renault s.a.s.	534	2 676	100%	8 913
Dacia (1)	560	197	99,43%	815
Dongfeng Renault Automotive Company (2)	643	(51)	50,00%	282
Nissan (3)	11 532	24 281	43,40%	6 217
Sofasa (4)	1	18	27,66%	24
<u>TOTAL PARTICIPATIONS</u>				16 251

(1) le cours de conversion retenu pour Dacia est de 4,5390 lei roumain pour un euro

(2) le cours de conversion retenu pour DRAC est de 7,3202 Renminbi Yuan pour un euro

(3) le cours de conversion retenu pour Nissan est de 123,40 Yen pour un euro

(4) le cours de conversion retenu pour Sofasa est de 3165,00 peso colombien pour un euro

Sociétés	Prêts et avances consentis par Renault SA et non remboursés	Chiffre d'affaires HT sur 12 mois se clôturant le 31/12/16	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Renault SA en 2016
<u>PARTICIPATIONS</u>				
Renault s.a.s.		39 426	1 689	
Dacia (5)		4 624	101	79
Dongfeng Renault Automotive Company (6)		1	(91)	
Nissan (7)		95 677	3 932	728
Sofasa (8)		862	53	

(5) le cours de conversion moyen retenu pour Dacia est de 4,4907 lei roumain pour un euro

(6) le cours de conversion moyen retenu pour DRAC est de 7,3495 Renminbi Yuan pour un euro

(7) le cours de conversion moyen retenu pour Nissan est de 120,3137 Yen pour un euro

(8) le cours de conversion moyen retenu pour Sofasa est de 3 375,5456 peso colombien pour un euro

Participations évaluées par équivalence :

La valeur des titres RENAULT S.A.S évaluée par équivalence a progressé de 2 402 millions d'euros sur l'exercice en raison de :

- l'amélioration de sa performance propre et de celle et de ses filiales ;
- la comptabilisation des opérations de prise de contrôle du groupe AVTOVAZ dont les impacts sont détaillés dans le document de référence du Groupe.

MENTIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATION

Cf. Note II.4.1.

7.6 – RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2012	2013	2014	2015	2016
Situation financière en fin d'exercice					
Capital (<i>En Millions d'Euros</i>)	1 127	1 127	1 127	1 127	1 127
Nombre d'actions et de certificats d'investissement restants	295 722 284	295 722 284	295 722 284	295 722 284	295 722 284
Résultat global des opérations effectuées					
<i>En Millions d'Euros</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, amortissements et provisions ⁽¹⁾	288	1 429	498	564	1 404
Impôt sur les bénéfices	135	189	95	160	81
Résultat après impôt, amortissements et provisions	574	1 664	684	663	1 382
Résultat distribué	502	504	554	701	
Résultat par action					
<i>En Euros</i>					
Résultat avant impôt, amortissements et provisions ⁽¹⁾	0,97	4,83	1,68	1,91	4,75
Résultat après impôt, amortissements et provisions	1,94	5,63	2,31	2,24	4,67
Résultat par action de base et dilué ⁽²⁾	2,11	6,07	2,50	2,42	5,04
Effet de la dilution potentielle des instruments dilutifs sur le résultat par action	0,17	0,44	0,18	0,17	0,37
Dividende net attribué à chaque action	1,72	1,72	1,90	2,40	
Personnel⁽³⁾					
<i>(1) Les provisions sont constituées par les dotations de l'exercice, déduction faite des reprises de provisions devenues sans objet et des provisions utilisées</i>					
<i>(2) Calculé en tenant compte du nombre moyen d'actions en fin d'exercice</i>					
<i>(3) Pas d'effectif.</i>					

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
2, avenue Gambetta – CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris La Défense
France

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Renault, société anonyme (« Renault »)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016
Renault, société anonyme ("Renault")
13-15, quai Le Gallo - 92100 Boulogne-Billancourt
Ce rapport contient 36 pages

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
2, avenue Gambetta – CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris La Défense
France

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Renault, société anonyme (“Renault”)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Renault, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

14 février 2017

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme précisé dans la note 2.1. de l'annexe aux comptes annuels et conformément à l'avis n°34 du Conseil National de la Comptabilité, votre société a opté pour l'évaluation par équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive. La détermination de la valeur d'équivalence de ces titres est établie sur la base des règles et des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Notre appréciation de cette valeur d'équivalence s'est fondée sur le résultat des diligences mises en œuvre dans le cadre de l'audit des comptes du groupe Renault pour l'exercice 2016.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

14 février 2017

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 14 février 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit



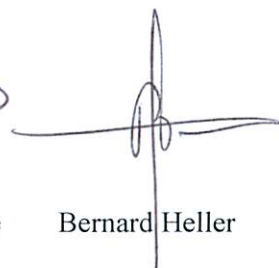
Jean-Paul Vellutini



Laurent des Places



Aymeric de La Morandière



Bernard Heller

COMPTES ANNUELS DE RENAULT S.A.

AU 31 DECEMBRE 2016

(Conseil d'Administration du 09/02/2017)

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS DE RENAULT S.A.

I. ETATS DE SYNTHESE

1.	COMPTE DE RESULTAT	3
2.	BILAN ACTIF	4
3.	BILAN PASSIF	5
4.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	6

II. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1.	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	7
2.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
3.	ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT	10
4.	ANALYSE DU BILAN ACTIF	14
5.	ANALYSE DU BILAN PASSIF	17
6.	INSTRUMENTS FINANCIERS	26
7.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	29

1. COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	2 016	2015
Charges d'exploitation	(23)	(21)
Dotations et reprises aux provisions d'exploitation	(24)	(23)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(47)	(44)
Produits des titres et revenus des prêts et créances rattachés à des participations	943	790
Dotations et reprises aux provisions liées aux participations	(30)	4
PRODUITS ET CHARGES LIES AUX PARTICIPATIONS (NOTE II.3.1)	913	794
Différences positives de change	10	65
Différences négatives de change	(20)	(24)
Dotations et reprises aux provisions pour risques de change	(63)	(45)
PRODUITS ET CHARGES LIES AU CHANGE (NOTE II.3.2)	(73)	(4)
Intérêts perçus et autres produits assimilés	4	8
Intérêts versés et autres charges assimilées	(213)	(253)
Reprises de provisions et transferts de charges	10	9
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	(4)	(4)
Dotations aux amortissements et provisions	(4)	(3)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (NOTE II.3.3)	(207)	(243)
RESULTAT FINANCIER	633	547
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	586	503
RESULTAT EXCEPTIONNEL	715	0
IMPOT SUR LES BENEFICES (NOTE II.3.4)	81	160
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 382	663

2. BILAN ACTIF

ACTIF (en millions d'euros)	2016			2015
	Brut	Amortis. et provisions	Net	Net
Participations évaluées par équivalence	9 751		9 751	7 349
Autres participations et immobilisations financières (NOTE II.4.1)	7 095	30	7 065	7 500
Prêts et créances rattachés à des participations (NOTE II.4.2)	11 381	4	11 377	11 400
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28 227	34	28 193	26 249
ACTIF IMMOBILISE	28 227	34	28 193	26 249
CREANCES (NOTE II.4.4)	675	1	674	511
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (NOTE II.4.3)	307	1	306	208
DISPONIBILITES	33		33	163
AUTRES COMPTES D'ACTIF (NOTE II.4.4)	143		143	126
TOTAL ACTIF	29 385	36	29 349	27 257

3. BILAN PASSIF

PASSIF (en millions d'euros)	2 016	2015
Capital	1 127	1 127
Primes d'émission	4 782	4 782
Ecart d'équivalence	3 935	1 533
Réserves légale et réglementées	113	113
Report à nouveau	7 691	7 729
Résultat de l'exercice	1 382	663
CAPITAUX PROPRES (NOTE II.5.1)	19 030	15 947
AUTRES FONDS PROPRES (NOTE II.5.2)	130	129
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (NOTE II.5.3)	403	233
Emprunts obligataires	4 646	5 596
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	612	991
Emprunts et dettes financières divers	3 798	3 632
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (NOTE II.5.4)	9 056	10 219
AUTRES DETTES (NOTE II.5.5)	681	664
COMPTES DE REGULARISATION (NOTE II.5.6)	49	65
TOTAL PASSIF	29 349	27 257

4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	2016	2015
Capacité d'autofinancement (NOTE II.7.1) Variation du besoin en fonds de roulement	871 (155)	823 (137)
FLUX DE TRESORERIE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	716	686
Variation nette des autres participations Variation nette des prêts Variation nette des Valeurs Mobilières de Placement	1 119 32 (98)	0 78 (99)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	1 053	(21)
Emissions d'emprunts obligataires Remboursements d'emprunts obligataires Variation nette des autres dettes porteuses d'intérêts Dividendes versés aux actionnaires Frais d'émission et primes de remboursement sur emprunts obligataires	512 (1 490) (207) (701) (1)	584 (1 404) 829 (554) (1)
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	(1 887)	(546)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	152	33
Variation de la trésorerie	(119)	119
TRESORERIE A LA CLOTURE	33	152

ANNEXE

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice social clos le 31/12/2016 a eu une durée de 12 mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 29 349 millions d'euros.
Le résultat net comptable est un gain de 1 382 millions d'euros.

Sur l'exercice 2016, Renault S.A. a enregistré un résultat exceptionnel de 715 millions d'euros suite à la cession d'une partie de ses titres Nissan dans le cadre du rachat par Nissan de ses propres titres sans que cela n'ait eu d'impact sur le taux de participation resté à 43.40%.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société Renault S.A. ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 08 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les méthodes retenues pour l'évaluation des postes du bilan et du compte de résultat sont les suivantes :

2.1 – PARTICIPATIONS

Par dérogation à la règle générale en matière d'évaluation des titres au bilan, Renault S.A. a opté pour l'évaluation par équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive, conformément à l'avis N°34 du Conseil National de la Comptabilité (juillet 1988) :

- le périmètre d'application de la méthode correspond aux sociétés intégrées globalement dans les comptes consolidés ;
- les capitaux propres de ces sociétés sont déterminés sur la base des principes comptables retenus pour la consolidation ; s'agissant d'une méthode d'évaluation, il n'est tenu compte d'aucune élimination concernant les opérations entre sociétés du Groupe ;
- pour l'évaluation d'une filiale, les titres qu'elle détient sur des sociétés contrôlées de façon exclusive par le Groupe sont estimés selon la même méthode ;
- la variation annuelle de la quote-part globale de capitaux propres représentative de ces titres ne constitue pas un élément de résultat, elle est inscrite en capitaux propres au poste « Ecart d'équivalence », cet écart n'est pas distribuable et ne peut être utilisé pour compenser des pertes ; lorsque l'écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat.

Les titres de participation des sociétés non contrôlées de façon exclusive figurent au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ils sont évalués à la plus faible des valeurs d'acquisition ou d'inventaire déterminée en prenant en compte la quote-part d'actif net et les perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2 – PRETS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

Les prêts octroyés aux sociétés et les créances rattachées à des participations sont enregistrés au coût historique. Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement de ces prêts.

2.3 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat et intérêts courus pour les obligations ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions auto détenues, affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options d'achats d'actions, sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Ces actions font l'objet d'une provision pour charge, correspondant à la différence entre la valeur des actions (prix d'acquisition ou valeur nette à la date de réaffectation) et le prix d'exercice des options pour les bénéficiaires, dès lors que le prix d'exercice de l'option est inférieur au coût d'acquisition.

Les actions auto détenues non affectées à un plan déterminé sont également comptabilisées en valeurs mobilières de placement et font l'objet d'une provision pour dépréciation si le cours de bourse est inférieur à la valeur comptable.

2.4 – FRAIS ET PRIMES SUR EMPRUNTS

Les frais et primes d'émission sur emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations, enregistrés dans les autres comptes d'actifs, sont amortis linéairement sur la durée des emprunts correspondants.

2.5 – CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVICES ETRANGERES

La conversion des dettes et créances en devises est effectuée comme suit :

- conversion de l'ensemble des dettes et créances libellées en devises aux taux en vigueur au 31 décembre ;
- enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion) ;
- constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes de change latentes après détermination d'une position globale de change devise par devise (y compris dérivés).

2.6 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont définies conformément au règlement CRC 2000-06. Elles sont constituées dès lors qu'elles correspondent à une obligation probable de paiement à la date de clôture. A l'inverse, un passif éventuel correspond à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'établissement des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle une estimation ne peut pas être établie de manière fiable. Il ne donne pas lieu à la constatation d'une provision et fait l'objet, le cas échéant, d'une information dans les engagements hors bilan.

2.7 – INSTRUMENTS DERIVES

Les résultats dégagés sur les instruments dérivés qualifiés de couverture sont portés au compte de résultat de façon symétrique à ceux constatés sur l'élément couvert.

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont réévalués à chaque clôture à leur valeur de marché. Si cette valeur fait apparaître une perte latente, celle-ci est portée au compte de résultat. Si la réévaluation de l'instrument fait apparaître un gain latent, ce gain n'affecte pas le compte de résultat.

La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions du marché. Celle des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les conditions de marché à la date de clôture. La valeur de marché des instruments dérivés n'est pas reconnue au bilan.

2.8 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose des produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'ils se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

3. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

3.1 – PRODUITS ET CHARGES LIES AUX PARTICIPATIONS

Les produits des titres et créances rattachées à des participations s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2016	2015
Dividendes reçus de Nissan Motor Co. Ltd.	728	547
Dividendes reçus de Daimler	53	40
Autres dividendes reçus	94	75
Intérêts des prêts	68	128
Dotations et reprises de provisions liées aux participations	(30)	4
TOTAL	913	794

Le montant des intérêts des prêts concerne intégralement les filiales du Groupe.

3.2 – PRODUITS ET CHARGES LIES AU CHANGE

Le résultat de change de 2016 s'élève à -74 millions d'euros (-4 millions d'euros en 2015).

Il est constitué par les éléments suivants :

- un gain de change de 5 millions d'euros sur le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 04 Avril 2013 pour un nominal de 7 milliards de yens ;
- un gain de change de 1 million d'euros sur les billets de trésorerie principalement en GBP et USD ;
- une perte de change de 8 millions d'euros sur le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 30 octobre 2013 pour un nominal de 7 milliards de yens ;
- une perte de change de 6 millions d'euros liée à un SWAP négocié à une date différente de l'emprunt obligataire émis le 06 juin 2014 pour un nominal de 75 milliards de yens ;
- une perte de change de 2 millions d'euros suite au remboursement du SWAP lié à l'emprunt obligataire émis le 11 Avril 2013 pour un nominal de 750 millions de Renminbi Yuan ;
- des provisions pour risque de change latent à hauteur de 64 millions d'euros.

3.3 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En 2016, les autres produits et charges financiers d'un montant total de 207 millions d'euros de pertes (243 millions d'euros de pertes en 2015) comprennent principalement les intérêts nets versés sur les emprunts de Renault après swaps pour 213 millions d'euros et des revenus des créances diverses à hauteur de 4 millions d'euros.

Le détail du poste d'intérêts versés et autres charges assimilées s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2016	2015
Intérêts courus nets après swaps s/ emprunts obligataires (*)	(147)	(186)
Intérêts courus nets après swaps s/ emprunts auprès des établissements de crédit	(14)	(22)
Intérêts courus sur fin d'emprunts auprès des filiales	(7)	0
Intérêts courus sur titres participatifs	(18)	(17)
Autres charges financières	(3)	(2)
Autres (billets de trésorerie et commissions d'engagements)	(24)	(26)
TOTAL	(213)	(253)

(*) Le montant net des intérêts sur les emprunts obligataires se décompose en intérêts courus et versés pour 170 millions d'euros (246 millions d'euros en 2015), et en intérêts courus et reçus sur les swaps pour 23 millions d'euros (60 millions d'euros en 2015).

En 2016, les 147 millions d'euros d'intérêts reçus ou versés sont principalement composés de :

- 39 millions d'euros sur l'emprunt émis les 18 septembre 2012 et 05 décembre 2012 ;
- 33 millions d'euros sur l'emprunt émis le 19 septembre 2013 ;
- 28 millions d'euros sur l'emprunt émis le 22 mars 2010;
- 15 millions d'euros sur l'emprunt émis le 05 mars 2014 ;
- 9 millions d'euros sur l'emprunt émis le 25 mai 2011 ;
- 8 millions d'euros sur l'emprunt émis le 06 juin 2014.

Les intérêts nets sur la partie swappée des emprunts obligataires et des emprunts auprès des établissements de crédit représentent 6 millions d'euros à recevoir, 33 millions d'euros sur la jambe prêteuse et 27 millions d'euros sur la jambe emprunteuse.

3.4 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Renault S.A. ayant opté pour le régime de l'intégration fiscale dès son origine, celui-ci constitue le régime fiscal de groupe sous lequel la Société est imposée en France à compter du 1^{er} janvier 2004. Les filiales françaises détenues à plus de 95% versent directement à la société le montant de l'impôt sur les bénéfices dont elles sont redevables. Chacune de ces entités comptabilise la charge d'impôt qui serait la sienne si elle était imposée individuellement. Les économies d'impôt générées par l'intégration fiscale constituent un produit comptabilisé par Renault S.A., société tête de Groupe. Celle-ci n'a pas l'obligation de restituer aux filiales les économies d'impôts résultant de l'utilisation de leurs déficits, dès que les filiales redeviennent bénéficiaires ou en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale.

Les déficits ne sont reportables sur le bénéfice imposable que dans la limite d'un montant d'1 million d'euros majoré de 50 % du bénéfice imposable excédant ce premier montant.

Cette règle est applicable :

- pour la détermination du résultat du groupe d'intégration fiscale ;
- par convention, pour la détermination du résultat de chaque société membre de l'intégration fiscale.

Ces règles de report sont applicables à l'ensemble des déficits existants à la clôture, quelle que soit leur origine.

En pratique, si ces règles ont un impact dans la détermination du résultat taxable de certaines filiales, elles n'ont pas d'impact immédiat sur le résultat fiscal du groupe proprement dit qui est redevenu bénéficiaire pour un montant de 461 millions d'euros (soit une hausse de 577 millions d'euros par rapport à l'année précédente).

L'article 15 de la Loi de Finance rectificative pour 2014 a reporté la suppression de la contribution exceptionnelle de 10.7% sur l'impôt sur les sociétés. Elle s'applique aux résultats imposables des exercices clos jusqu'au 30 décembre 2016. Cette contribution est due :

- à l'impôt sur les sociétés au taux normal ou au taux réduit dû par le groupe d'intégration fiscale ;
- par convention, à l'impôt sur les sociétés au taux normal ou au taux réduit dû par les sociétés membres de l'intégration fiscale à Renault S.A.

Le produit d'impôt d'intégration fiscale constaté en 2016 s'élève à 67 millions d'euros. Il correspond à l'impôt versé par les filiales de Renault S.A. comme si elles avaient été imposées séparément.

Ainsi, le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat peut s'analyser de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Résultat avant impôts	Impôt					Résultat net	
		Théorique	Compensation	Crédit généré	Crédit d'impôt	Impôt net	Théorique	Comptable
Résultat courant taux normal	586						586	586
Résultat exceptionnel	715						715	715
Intégration fiscale						67		67
Dotations / provisions						2		2
Autre						12		12
TOTAL	1 301					81	1 301	1 382

La situation fiscale latente de Renault S.A. s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2016		2015		Variations	
	Actif (1)	Passif (2)	Actif (1)	Passif (2)	Actif	Passif
Charges non déductibles temporairement						
Provisions pour risques et charges	61		62		(1)	
Produits non taxables temporairement		20		44		(24)
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	7	43	20	36	(13)	7
TOTAL	68	63	82	80	(14)	(17)

(1) Correspond à un crédit futur d'impôt

(2) Correspond à une charge future d'impôt

4. ANALYSE DU BILAN ACTIF

4.1 – AUTRES PARTICIPATIONS ET IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Variation de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Participation dans Nissan Motor Co. Ltd.	6 622	(405)	6 217
Participation dans RNBV	11		11
Participation dans DAIMLER	584		584
Autres participations et Immobilisations financières	283		283
TOTAL VALEURS BRUTES	7 500	(405)	7 095
Provisions pour dépréciation des autres participations et immobilisations financières		(30)	(30)
TOTAL NET	7 500	(435)	7 065

La variation de l'exercice de la participation de Renault S.A. dans Nissan Motor concerne le programme de rachat d'actions engagé par Nissan et n'a pas eu d'impact sur le taux de contrôle de Renault S.A. resté à 43.40%.

Les provisions pour dépréciation concernent la société Dongfeng Renault Automotive Company.

4.2 – PRETS ET CREANCES RATTACHES A DES PARTICIPATIONS

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant net en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net en fin d'exercice
Dividendes à recevoir	2	16	(6)	11
Prêts	11 402	2 325	(2 358)	11 370
TOTAL VALEURS BRUTES (1)	11 404	2 341	(2 364)	11 381
Provisions pour dépréciation	(4)	(2)	2	(4)
TOTAL NET	11 400	2 338	(2 362)	11 377
(1) Dont part à moins d'un an	11 375			11 358
Dont part à plus d'un an	29			23

Les prêts comprennent :

- 7 584 millions d'euros de placements de trésorerie auprès de Renault Finance (6 845 millions d'euros en 2015) ;
- 12 millions d'euros de prêts long terme vis-à-vis de Renault S.A.S. (18 millions d'euros en 2015) ;
- 3 774 millions d'euros de comptes courants résultant de conventions de centralisation de gestion de trésorerie de filiales du Groupe (4 532 millions d'euros en 2015).

Le poste des prêts concerne intégralement les filiales du Groupe.

4.3 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement comprennent les titres de Renault S.A. auto-détenus pour 306 millions d'euros.

La variation des titres auto-détenus s'analyse comme suit :

	Solde en début d'exercice	Levées d'options et d'attributions	Acquisition	Virement Compte à compte	Dotations / Reprises	Solde en fin d'exercice
Nombre d'actions	3 573 737	363 068	1 438 876			4 649 545
Actions affectées	207	(14)	112	(2)		303
Actions non affectées	1			2		3
Montant Brut (en millions d'euros)	208	(14)	112	0		306
Dépréciation (en millions d'euros)						
TOTAL (en millions d'euros)	208	(14)	112	0		306

4.4 – CREANCES ET AUTRES COMPTES D'ACTIF

Les créances sont essentiellement constituées :

- Des créances clients : constituées d'une facture à établir de 245 millions d'euros au titre des actions de performance (contre 152 millions d'euros en 2015), dans le cadre de la mise en place d'une convention de refacturation entre Renault S.A. et Renault S.A.S. en 2012 ;

Des créances fiscales :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Créances fiscales				
Acompte : Impôt sur les sociétés	7	0	(7)	0
CIR : Crédit Impôt Recherche	284	142	(67)	359
CICE : Crédit Impôt Compétitivité				
Emploi	51	50	(50)	51
Autres créances fiscales	22	14	(17)	19
TOTAL VALEURS BRUTES (1)	364	206	(141)	429
Provisions pour dépréciation				
CIR : Crédit Impôt Recherche	(4)	4	(1)	(1)
CICE : Crédit Impôt Compétitivité				
Emploi	(1)	1	0	0
	(5)	5	(1)	(1)
TOTAL NET	359	211	(142)	428
(1) Dont part à moins d'un an	14			62
Dont part à plus d'un an	350			367

Les augmentations sont constituées principalement des créances sur Crédit Impôt Recherche de l'année pour 142 millions d'euros et sur le CICE pour 50 millions d'euros.

Les diminutions sont constituées principalement de l'imputation du Crédit Impôt Recherche sur les acomptes d'impôt société pour 67 millions d'euros et de la cession de créance CICE 2015 pour 50 millions d'euros.

Les autres comptes d'actif sont essentiellement constitués :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
AUTRES COMPTES D'ACTIFS				
Charges à répartir	16	1	(5)	12
Primes de remboursement /				
Obligations	3		(2)	1
Ecart de conversion actif	107	129	(107)	129
TOTAL (1)	126	130	(114)	142
(1) Dont part à moins d'un an	107			129
Dont part à plus d'un an	19			13

- de charges à répartir constituées de soultes versées et de frais d'émissions sur divers emprunts ;
- de primes de remboursement sur divers emprunts à long terme (entre 5 et 7 ans) ;
- d'écarts de conversion actif dus aux pertes de change latentes provisionnées sur les emprunts émis et swappés en yens.

5. ANALYSE DU BILAN PASSIF

5.1 – CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Solde en début d'exercice	Affectation du résultat 2015	Distribution	Résultat 2016	Autres	Solde en fin d'exercice
Capital	1 127					1 127
Prime d'émission	4 782					4 782
Ecart d'équivalence	1 533				2 402	3 935
Réserves légale et réglementées	113					113
Report à nouveau	7 729	663	(701)			7 691
Résultat de l'exercice	663	(663)		1 382		1 382
TOTAL	15 947	(0)	(701)	1 382	2 402	19 030

Le montant des réserves non distribuables s'élève à 4 048 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, le capital de Renault S.A. se répartit comme suit :

	Répartition du capital		Droits de vote	
	Nombre de titres détenus	% du capital	En nombre	En %
Etat	58 387 915	19,75%	102 775 830	33,95%
Salariés	9 288 592	3,14%	18 399 694	6,08%
Auto-contrôle	4 649 545	1,57%		
Nissan	44 358 343	15,00%		
Daimler AG	9 167 391	3,10%	9 167 391	3,03%
Autres	169 870 498	57,44%	172 343 032	56,94%
TOTAL	295 722 284	100%	302 685 947	100%

La valeur nominale du titre Renault S.A. s'élève à 3,81 euros.

5.1.1 – PLANS D’OPTIONS ET D’ATTRIBUTION D’ACTIONS DE PERFORMANCE

Le Conseil d'administration attribue périodiquement aux cadres et dirigeants du Groupe des actions de performance avec des périodes d'acquisition et d'inaccessibilité propres à chaque attribution. Jusqu'en 2012, il a également attribué périodiquement des options d'achat d'actions à des conditions de prix et de délai d'exercice propres à chaque attribution. Les plans mis en place intègrent des conditions de performance qui déterminent le nombre d'options ou d'actions accordées aux bénéficiaires. La perte du bénéfice des options ou des actions de performance est conforme aux dispositions réglementaires, avec perte totale en cas de démission ou de licenciement et décision, au cas par cas, pour les départs à l'initiative de l'entreprise.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé qu'une partie de la part variable du Président - Directeur général due au titre d'un exercice serait convertie sous forme d'actions, dont l'acquisition était soumise à des conditions de performance et de présence, à compter de la part variable de l'année 2013, et à des conditions de présence uniquement à compter de 2016.

5.1.1.1 – VARIATION DU NOMBRE D’OPTIONS ET DE DROITS D’ATTRIBUTION D’ACTIONS DE PERFORMANCE DETENUES PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL

	Options d'achat d'actions			Droits d'attribution d'actions
	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Cours moyen pondéré de l'action aux dates d'attributions et de levées (en euros)	
Options restant à lever et droits en cours d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2016	716 792	37	-	2 831 250
Attribuées	-	-	-	1 474 529
Options levées ou droits définitivement acquis	(286 743) ⁽¹⁾	-	50 ⁽²⁾	(76 321) ⁽³⁾
Perdues et autres ajustements	-	-	-	(64 161)
Options restant à lever et droits en cours d'acquisition au 31 décembre 2016	430 049	37	-	4 165 297

(1) Les options levées en 2016 correspondent aux plans 18, 19 attribués en 2011 et au plan 20 attribué en 2012.

(2) Cours auquel les actions ont été acquises par le Groupe pour couvrir les levées d'options futures.

(3) Les droits d'attribution d'actions de performance définitivement acquis correspondent principalement au plan 20 bis attribués en 2012

5.1.1.2 – PLANS D’OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D’ACHAT D’ACTIONS

Pour les plans actifs en 2016, les options attribuées ne sont acquises qu'après une période fixée à 4 ans et la période d'exercice, suivant la période d'acquisition, s'étale ensuite sur 4 ans :

N° de plan	Type de plan	Date d'attribution	Prix d'exercice (en euros)	Options restant à lever au 31 décembre 2016	Période d'exercice
Plan 18	Options d'achat	29 avril 2011	38,80	175 574	30 avril 2015 – 28 avril 2019
Plan 19	Options d'achat	8 décembre 2011	26,87	51 930	9 décembre 2015 – 7 décembre 2019
Plan 20	Options d'achat	13 décembre 2012	37,43	202 545	13 décembre 2016 – 12 décembre 2020
TOTAL				430 049	

5.1.1.3 – PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Les périodes d'acquisition et de conservation sont différentes pour les attributaires résidents fiscaux français et résidents fiscaux étrangers, afin de tenir compte des contraintes fiscales locales.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires résidents fiscaux français devient définitive au terme d'une période d'acquisition de 3 ans, suivie d'une période de conservation minimale de 2 ans ramené à 1 an pour le plan 23 en raison d'évolution de dispositions réglementaires.

Pour les résidents fiscaux étrangers, la période d'acquisition est de 4 années, et ils ne sont pas soumis à une période de conservation.

N° de plan	Juste valeur unitaire	Type de plan	Date d'attribution	Droits d'attribution au 31 décembre 2016	Date d'acquisition définitive	Période de conservation
Plan 20 bis	36,38	Actions de performance	13 décembre 2012	-	13 décembre 2016 ⁽¹⁾	Néant
Plan 21 ⁽²⁾	53,69	Actions de performance	12 février 2014	972 605	12 février 2017	12 février 2017– 12 février 2019
	54,97			313 641	12 février 2018	Néant
Plan 22 ⁽²⁾	66,51	Actions de performance	11 février 2015	1 042 420	11 février 2018	11 février 2018– 11 février 2020
	65,19			374 391	11 février 2019	Néant
Plan 23 ⁽²⁾	66,38	Actions de performance	29 avril 2016	1 007 200	29 avril 2019	29 avril 2019– 29 avril 2020
	65,72			355 040	29 avril 2020	Néant
Plan 23 bis	65,34	Actions de performance	27 juillet 2016	100 000	27 juillet 2020	Néant
			TOTAL	4 165 297		

(1) Les actions de performance de ces plans ont été livrées à leurs bénéficiaires en 2016.

(2) Les données présentées incluent les actions au titre de la rémunération variable du Président-Directeur général.

5.2 – AUTRES FONDS PROPRES

Les autres fonds propres sont constitués par les titres participatifs, émis en octobre 1983 et en avril 1984 par Renault S.A., et remboursables avec prime à sa seule initiative. Ils font l'objet d'une rémunération annuelle d'un minimum de 9 % composée d'une partie fixe égale à 6,75 % et d'une partie variable, égale au minimum à 2,25%, fonction de l'évolution du chiffre d'affaires consolidé, calculée à périmètre et méthodes de consolidation identiques.

Au 31 décembre 2016, il reste sur le marché 797 659 titres pour un total de 130 millions d'euros avec intérêts courus. Ces titres sont cotés à la Bourse de Paris. La valeur de marché du titre d'une valeur nominale de 153 euros s'élève à 543,90 euros au 31 décembre 2016 (539,95 euros au 31 décembre 2015).

La rémunération 2016 de 18 millions d'euros (17 millions d'euros en 2015) figure dans les intérêts versés et autres charges assimilées.

5.3 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Pertes de change	45	109	(45)	109
Provision pour charges (1)	182	115	(7)	290
Autres prov pour risque	6		(2)	4
TOTAL	233	224	(54)	403
<i>Dont part à moins d'un an</i>	<i>44</i>			<i>109</i>
<i>Dont part à plus d'un an</i>	<i>188</i>			<i>294</i>

(1) Une provision pour charge de 290 millions d'euros (182 millions en 2015) a été constituée suite à décision d'attributions d'actions gratuites existantes. Dans le cadre de la mise en place d'une convention de refacturation entre Renault S.A. et Renault S.A.S., une quote-part de cette provision a fait l'objet d'une facture à établir à la filiale Renault S.A.S., pour 245 millions d'euros (152 millions d'euros en 2015).

Chacun des litiges connus dans lesquels Renault S.A. est impliqué a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et, après avis des conseils juridiques et fiscaux, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

5.4 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

5.4.1 – EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les emprunts obligataires s'élèvent à 4 646 millions d'euros au 31 décembre 2016 (5 596 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Sur l'année 2016, les principales évolutions sont :

- l'émission le 29 mars 2016 d'un emprunt obligataire d'une durée de 3 ans pour un montant nominal de 10 milliards de yens au taux variable Libor JPY 6M+85 bp, swappé au taux fixe de 0,7825% ;
- l'émission le 23 septembre 2016 d'un emprunt obligataire d'une durée de 3 ans pour un montant nominal de 50 milliards de yens au taux fixe de 0,23% ;
- le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 04 avril 2013, d'une durée de 3 ans pour 7 milliards de yens au taux fixe de 2,15% ;
- le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 11 avril 2013, d'une durée de 3 ans pour 750 millions de renminbis au taux fixe de 4,65%, swappé en euros et au taux fixe de 1,945% ;
- le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 25 mai 2011, d'une durée de 5 ans pour 500 millions d'euros au taux fixe de 4,625%, swappé en euros et au taux variable Euribor 3M+300bp ;
- le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 19 mars 2012, d'une durée de 4 ans pour 250 millions d'euros au taux fixe de 4,625%, swappé en euros et au taux variable Euribor 3M+300bp ;
- le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 06 juin 2014, d'une durée de 2 ans pour 75 milliards de yens au taux fixe de 1,09% ; swappé en euros et au taux fixe de 1,4635% ;
- le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 30 octobre 2013, d'une durée de 3 ans pour 7 milliards de yens au taux fixe de 1,78%.

Ventilation par échéance

(en millions d'euros)	31 décembre 2016						
	Total	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Valeur nominale	4 589	2 086	1 460	543	0	500	0
Intérêts courus	57	57					
TOTAL	4 646	2 143	1 460	543	0	500	0

(en millions d'euros)	31 décembre 2015						
	Total	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Valeur nominale	5 536	1 496	2 053	1 434	53	0	500
Intérêts courus	60	60					
TOTAL	5 596	1 556	2 053	1 434	53	0	500

Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	avant dérivés	après dérivés	avant dérivés	après dérivés
Euro	2 814	2 963	3 567	4 356
Yen	1 763	1 614	1 861	1 169
Cny	69	69	168	71
TOTAL	4 646	4 646	5 596	5 596

Ventilation par nature de taux

(en millions d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	après dérivés	après dérivés
Taux fixe	4 170	4 713
Taux variable	476	883
TOTAL	4 646	5 596

5.4.2 – EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, principalement contractés hors du Groupe, s'élèvent à 612 millions d'euros au 31 décembre 2016 (991 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Sur l'année 2016, les principales évolutions sont :

- la remboursement le 15 janvier 2016 d'un emprunt d'une durée de 4 ans pour un montant nominal de 180 millions d'euros au taux fixe de 3,525%, swappé au taux euribor 6 mois+2,066% ;
- le remboursement partiel le 30 mai 2016 d'un emprunt d'une durée de 6 ans pour un montant nominal de 73 millions d'euros (Montant nominal initial de 300 millions d'euros au taux fixe de 2,156%, swappé au taux variable eonia+171,5833 bps), le montant nominal restant au 31/12/2016 est de 227 millions d'euros ;
- le remboursement le 30 novembre 2016 d'un emprunt d'une durée de 3 ans pour un montant nominal de 100 millions d'euros au taux fixe de 1,864%, swappé au taux variable eonia+164,20 bps.

Ventilation par échéance

(en millions d'euros)	31 décembre 2016						
	Total	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Valeur nominale	606	211	217	83	95	0	0
Intérêts courus	6	6					
TOTAL	612	217	217	83	95	0	0

(en millions d'euros)	31 décembre 2015						
	Total	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Valeur nominale	981	375	211	217	83	95	0
Intérêts courus	10	10					
TOTAL	991	385	211	217	83	95	0

Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	avant dérivés	après dérivés	avant dérivés	après dérivés
Euro		612		612
Autres devises			991	991
TOTAL		612		991

Ventilation par nature de taux

(en millions d'euros)	31 décembre 2016 après dérivés	31 décembre 2015 après dérivés
Taux fixe	113	126
Taux variable	499	865
TOTAL	612	991

5.4.3 — EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Les emprunts et dettes financières divers s'élèvent à 3 798 millions d'euros au 31 décembre 2016 (3 632 millions au 31 décembre 2015). Ils sont essentiellement composés :

- d'emprunts auprès de filiales du Groupe dont la trésorerie est excédentaire ;
- de billets de trésorerie d'un montant de 554 millions d'euros.

Tous ces emprunts et dettes financières ont une durée inférieure à 1 an.

Aucun emprunt n'est assorti de sûretés réelles.

5.4.4 — RISQUE DE LIQUIDITE

Le secteur opérationnel automobile du Groupe doit disposer de ressources financières pour financer son activité courante et les investissements nécessaires à son développement futur. Il doit donc emprunter de manière régulière sur les marchés bancaires et de capitaux pour refinancer sa dette, ce qui l'expose à un risque de liquidité en cas de fermeture des marchés ou de tension sur l'accès au crédit. Dans le cadre de la politique de centralisation de sa trésorerie, Renault S.A. assure l'essentiel du refinancement du secteur opérationnel automobile, soit par recours aux marchés de capitaux sous la forme de ressources à long terme (émissions obligataires, placements privés) et à court terme (billets de trésorerie), soit par recours aux financements bancaires.

Par ailleurs Renault S.A. dispose d'accords de crédit confirmés auprès d'établissements bancaires (voir note II.6.1).

La documentation contractuelle de ces financements et accords de crédit ne contient aucune clause pouvant mettre en cause le maintien du crédit en raison de l'évolution de la qualité de la signature de Renault ou du respect de ratios financiers.

Compte tenu des réserves de trésorerie disponibles, des lignes de crédit confirmées non utilisées à la clôture et des perspectives de renouvellement des financements court terme, Renault S.A. dispose de ressources financières suffisantes pour faire face à ses engagements à 12 mois.

5.5 – AUTRES DETTES

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Dettes fiscales (1)	657	18	675
Dettes sur autres immobilisations et comptes rattachés	5	0	5
Autres dettes diverses	2	(1)	1
TOTAL	664	17	681
(1) Dont part à moins d'un an	664		681
Dont part à plus d'un an	0		0

La variation des dettes fiscales correspond principalement à une augmentation de la dette d'impôt vis-à-vis des filiales pour 13 millions d'euros.

5.6 – COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Les comptes de régularisation sont essentiellement constitués des écarts de conversion passif liés à des gains de change latents sur des emprunts émis ou swappés en yens pour un montant de 46 millions d'euros.

5.7 – INFORMATIONS CONCERNANT LES SOCIÉTÉS LIÉES

Sont considérées comme sociétés liées, les sociétés qui sont consolidées dans les comptes du Groupe, quelle que soit la méthode de consolidation retenue. Les transactions avec les sociétés liées sont conclues à des conditions normales et courantes.

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2016		2015	
	Montant total	Dont sociétés liées	Montant total	Dont sociétés liées
Intérêts des prêts	68	66	128	126
Intérêts versés et autres charges assimilées	(213)	(1)	(253)	19
Dotations	(263)	(32)	(169)	
Reprises de provisions et transferts de charges	152		111	

Bilan

(en millions d'euros)	2016		2015	
	Montant total	Dont sociétés liées	Montant total	Dont sociétés liées
Prêts	11 370	11 333	11 402	9 020
Créances d'exploitation	674	245	516	152
Disponibilités	34		163	
Emprunts auprès des établissements de crédit	612		991	
Emprunts et dettes financières diverses	3 798	3 227	3 632	3 039
Autres dettes diverses	681	677	664	662

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1 – INSTRUMENTS DE GESTION DU RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE

Les engagements correspondants (exprimés en valeur notionnelle, le cas échéant) se présentent comme suit :

Au 31 décembre	2016	2015
En millions d'euros		
<u>Risques de change :</u>		
Swaps de devises		
Achats	148	788
Dont opérations avec Renault Finance	148	788
Ventes	162	831
Dont opérations avec Renault Finance	162	831
Autres opérations de change à terme ou conditionnelles		
Achats	459	279
Dont opérations avec Renault Finance	459	279
Ventes	481	276
Dont opérations avec Renault Finance	481	276
<u>Risques de taux :</u>		
Swaps de taux	550	1 587
Dont opérations avec Renault Finance	550	1 587

Risque de change :

Les opérations de gestion du risque de change comprennent essentiellement des opérations de swaps ou des opérations de change à terme visant à couvrir les financements libellés en devises, hors financements en yens. En outre, Renault S.A. réalise des opérations de change à terme dans le cadre de la couverture de prêts et emprunts aux filiales libellés en devises.

Risque de taux :

Renault S.A. porte l'essentiel de l'endettement du Groupe. Sa politique de gestion du risque de taux s'appuie sur deux principes : le financement des investissements long terme à taux fixe et la constitution de réserves de liquidité à taux variable. Par ailleurs, les financements en yens mis en place dans le cadre des opérations de couverture des capitaux propres de Nissan sont réalisés à taux fixe.

Pour mettre en œuvre sa gestion du risque de taux et de change décrite ci-dessus, Renault S.A. a recours à des instruments dérivés avec Renault Finance, filiale à 100% du Groupe.

6.2 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les montants inscrits au bilan et les valeurs de marché estimées des instruments financiers de Renault S.A. sont les suivants :

Au 31 décembre En millions d'euros	2016		2015	
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Valeur au bilan	Juste Valeur
ACTIFS				
Valeurs mobilières de placement brutes (1)	307	393	209	331
Prêts	11 370	11 382	11 402	11 426
Trésorerie	33	33	163	163
PASSIFS				
Titres participatifs	130	434	129	431
Emprunts obligataires	4 646	4 811	5 596	5 865
Autres dettes porteuses d'intérêts (2)	4 410	4 429	4 623	4 665

(1) dont actions d'autocontrôle
(2) hors titres participatifs

6.3 – JUSTE VALEUR ESTIMEE DES INSTRUMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre En millions d'euros	2016		2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de change à terme	3	(25)	3	(1)
Dont opérations avec Renault Finance	3	(25)	3	(1)
Swaps de devises	14	0	43	0
Dont opérations avec Renault Finance	14	0	43	0
Swaps de taux	6	(7)	36	(4)
Dont opérations avec Renault Finance	6	(7)	36	(4)

Hypothèses et méthodes retenues :

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, la valeur de marché est calculée sur la base du dernier cours coté. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si Renault S.A. ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- **Actifs financiers :**

Valeurs mobilières : les justes valeurs des titres sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Prêts et créances rattachées à des participations : pour les prêts à moins de trois mois à l'origine, les prêts à taux variable et pour les créances rattachées à des participations, la valeur inscrite au bilan est considérée comme la juste valeur. Les autres prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux sans risque au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

• **Passifs :** la juste valeur des dettes financières est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux sans risque auquel s'ajoute le spread de crédit de l'emprunteur au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. La juste valeur des titres participatifs est estimée sur la base de la valeur boursière à la clôture de l'exercice.

• **Instruments de change hors bilan :** la juste valeur des contrats à terme et des swaps de devises est déterminée en actualisant les flux financiers futurs, en utilisant des courbes de marché (change et taux d'intérêt sans risque) respectivement au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 pour les durées résiduelles des contrats.

• **Instruments de taux hors bilan :** la juste valeur des swaps de taux représente ce que Renault S.A. recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, prenant en compte les taux d'intérêts courants de chaque contrat respectivement au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

6.4 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Les « engagements hors bilan » se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2016		2015	
	Montant total	Dont sociétés liées	Montant total	Dont sociétés liées
<u>Engagements recus</u>				
Avals, cautions et garanties				
Lignes de crédit ouvertes non utilisées	3 305		3 305	
TOTAL	3 305		3 305	
<u>Engagements donnés</u>				
Avals, cautions et garanties	646	631	646	631
Lignes de crédit ouvertes non utilisées	650	650	540	540
TOTAL	1 296	1 281	1 186	1 171

Dans le cadre de la gestion du ratio grands risques de RCI Banque, Renault S.A. a mis en place en 2010 une convention de dépôt nantie de Renault S.A. auprès de RCI Banque pour un montant de 550 millions d'euros.

En 2011, Renault S.A. s'est portée caution solidaire en cas de défaillance de Renault Tanger Exploitation (débiteur), filiale à 100% du groupe, et s'est engagée à payer à Renault Tanger Méditerranée (bénéficiaire) toutes les sommes dues au titre de la sous-location correspondant à un an de loyers et charges (81 millions d'euros).

Les lignes de crédit reçues non utilisées ne sont pas assorties de clauses restrictives.

Les opérations de ventes à terme et de swaps réalisées par Renault S.A. sont décrites dans la note II.6.1- Instruments de gestion du risque de taux et de change.

7. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

7.1 – CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement est déterminée comme suit :

(en millions d'euros)	2016	2015
Résultat net	1 382	663
Dotations aux amortissements charges à répartir	7	8
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	170	154
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation	26	(2)
Valeur Nette des éléments cédés	(715)	
TOTAL	871	823

7.2 – EFFECTIFS

Renault S.A. ne compte aucun salarié.

7.3 – JETONS DE PRESENCE VERSES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les jetons de présence à verser aux administrateurs s'élèvent à 1 068 342 euros en 2016 (1 155 300 euros versés au titre de 2015) dont 48 000 euros pour les fonctions de Président (48 000 euros en 2015).

7.4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

7.5 – TABLEAUX DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres hors capital social et résultat de l'exercice	Quote-part du capital détenu en %	Valeur inventaire des titres détenus
<u>PARTICIPATIONS</u>				
Renault s.a.s.	534	2 676	100%	8 913
Dacia (1)	560	197	99,43%	815
Dongfeng Renault Automotive Company (2)	643	(51)	50,00%	282
Nissan (3)	11 532	24 281	43,40%	6 217
Sofasa (4)	1	18	27,66%	24
<u>TOTAL PARTICIPATIONS</u>				16 251

(1) le cours de conversion retenu pour Dacia est de 4,5390 lei roumain pour un euro

(2) le cours de conversion retenu pour DRAC est de 7,3202 Renminbi Yuan pour un euro

(3) le cours de conversion retenu pour Nissan est de 123,40 Yen pour un euro

(4) le cours de conversion retenu pour Sofasa est de 3165,00 peso colombien pour un euro

Sociétés	Prêts et avances consentis par Renault SA et non remboursés	Chiffre d'affaires HT sur 12 mois se clôturant le 31/12/16	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Renault SA en 2016
<u>PARTICIPATIONS</u>				
Renault s.a.s.		39 426	1 689	
Dacia (5)		4 624	101	79
Dongfeng Renault Automotive Company (6)		1	(91)	
Nissan (7)		95 677	3 932	728
Sofasa (8)		862	53	

(5) le cours de conversion moyen retenu pour Dacia est de 4,4907 lei roumain pour un euro

(6) le cours de conversion moyen retenu pour DRAC est de 7,3495 Renminbi Yuan pour un euro

(7) le cours de conversion moyen retenu pour Nissan est de 120,3137 Yen pour un euro

(8) le cours de conversion moyen retenu pour Sofasa est de 3 375,5456 peso colombien pour un euro

Participations évaluées par équivalence :

La valeur des titres RENAULT S.A.S évaluée par équivalence a progressé de 2 402 millions d'euros sur l'exercice en raison de :

- l'amélioration de sa performance propre et de celle et de ses filiales ;
- la comptabilisation des opérations de prise de contrôle du groupe AVTOVAZ dont les impacts sont détaillés dans le document de référence du Groupe.

MENTIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATION

Cf. Note II.4.1.

7.6 – RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2012	2013	2014	2015	2016
Situation financière en fin d'exercice					
Capital (<i>En Millions d'Euros</i>)	1 127	1 127	1 127	1 127	1 127
Nombre d'actions et de certificats d'investissement restants	295 722 284	295 722 284	295 722 284	295 722 284	295 722 284
Résultat global des opérations effectuées					
<i>En Millions d'Euros</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, amortissements et provisions ⁽¹⁾	288	1 429	498	564	1 404
Impôt sur les bénéfices	135	189	95	160	81
Résultat après impôt, amortissements et provisions	574	1 664	684	663	1 382
Résultat distribué	502	504	554	701	
Résultat par action					
<i>En Euros</i>					
Résultat avant impôt, amortissements et provisions ⁽¹⁾	0,97	4,83	1,68	1,91	4,75
Résultat après impôt, amortissements et provisions	1,94	5,63	2,31	2,24	4,67
Résultat par action de base et dilué ⁽²⁾	2,11	6,07	2,50	2,42	5,04
Effet de la dilution potentielle des instruments dilutifs sur le résultat par action	0,17	0,44	0,18	0,17	0,37
Dividende net attribué à chaque action	1,72	1,72	1,90	2,40	
Personnel⁽³⁾					
(1) Les provisions sont constituées par les dotations de l'exercice, déduction faite des reprises de provisions devenues sans objet et des provisions utilisées					
(2) Calculé en tenant compte du nombre moyen d'actions en fin d'exercice					
(3) Pas d'effectif.					

CERTIFICAT
ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 2017

Je soussignée, Anne-Sophie Le Lay, Directeur Juridique Groupe et Secrétaire de l'Assemblée Générale, certifie que l'Assemblée Générale Mixte de Renault SA du 15 Juin 2017, a adopté les résolutions suivantes :

I. A titre ordinaire :

Première résolution (Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe et faisant ressortir un bénéfice net de 1 382 077 084,87 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été engagé de dépenses et charges visées à l'article 39 alinéa 4 du Code général des impôts au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Votes pour : 86,63 %
Contre : 13,25 %
Abstentions : 0,13 %

➤ *La résolution est adoptée.*

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 comprenant le bilan, le compte de résultat consolidé et l'annexe, établis

conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce et faisant ressortir un bénéfice net de 3 542 791 947,46 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Votes pour : 86,73 %
Contre : 13,13 %
Abstentions : 0,14 %

➤ *La résolution est adoptée.*

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016, fixation du dividende et de sa date de mise en paiement)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et sur proposition du Conseil d'administration, décide l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice	1 382 077 084,87 euros
Dotation à la réserve légale	-
Solde	1 382 077 084,87 euros
Report à nouveau antérieur	7 690 589 977,41 euros
Bénéfice distribuable de l'exercice	9 072 667 062,28 euros
Dividendes	931 525 194,60 euros
Report à nouveau	8 141 141 867,68 euros

Il sera distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende de 3,15 euros par action. Le montant global du dividende de 931 525 194,60 euros a été déterminé sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social de 295 722 284 au 31 décembre 2016.

Le dividende sera détaché le mercredi 21 juin 2017 et mis en paiement à compter du vendredi 23 juin 2017.

Si, lors de la mise en paiement du solde du dividende, le nombre d'actions ouvrant droit à dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 était inférieur au nombre maximum d'actions susceptibles de bénéficier du dividende indiqué ci-dessus, en particulier en raison de la détention par la Société de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au solde du dividende qui n'aurait pas été versé au titre de ces actions serait affecté au poste « report à nouveau ».

En outre, le montant global du dividende et, par conséquent, le montant du report à nouveau, seront ajustés afin de tenir compte de l'émission d'actions sur exercice d'options de souscription d'actions ou de l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement, ouvrant droit à dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il est précisé que le dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu par le 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé ci-dessous le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents, le montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à l'abattement de 40 % ainsi que celui des revenus non éligibles à cet abattement :

	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Dividende par action	1,72 €	1,90 €	2,40 €
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	1,72 €	1,90 €	2,40 €
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%	-	-	-

Votes pour : 99,41 %
Contre : 0,56 %
Abstentions : 0,03 %

➤ *La résolution est adoptée.*

Fait à Boulogne-Billancourt
Le 19 juin 2017

Anne-Sophie LE LAY
Directeur Juridique Groupe et
Secrétaire de l'Assemblée Générale